

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 26 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 20 septembre 2022, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 8

Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Bruno GASCON, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, et Valérie JACQUET.

Excusés : Bernard TOMINET, Virginie GOURMANEL, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

Candidature au programme « Territoire Engagé pour la Nature »

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saliès a de nouveau candidaté au programme « Territoire Engagé pour la Nature ».

Pour mémoire, ce dispositif est issu du plan national « Biodiversité - Tous Vivant ! » et est piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie et lancé par un collectif régional :

- DREAL Occitanie,
- Région Occitanie,
- Office Français de la Biodiversité,
- Agences de l'Eau « Adour-Garonne » et « Rhône-Méditerranée et Corse »

Cette reconnaissance valorisera des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 3 axes principaux :

- Agir pour la biodiversité
- Connaître, informer, éduquer
- Valoriser la biodiversité

La reconnaissance TEN ne conditionne pas l'octroi de financements publics mais en facilite l'accès.

En effet, les financeurs renforcent leur synergie d'intervention et la reconnaissance TEN est un gage de qualité qui facilitera l'accès à certains financements publics. Les territoires TEN bénéficieront également d'un accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Candidater au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »

Si la collectivité est reconnue TEN,

- S'engager à mettre en œuvre les 3 actions mise en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature »

Action 1 : : Désimperméabilisation de la cour d'école et création d'un théâtre de verdure
Action 2 : : Création d'un toit végétalisé sur la salle polyvalente.
Action 3 : : Réaménagement de l'entrée de la mairie

- Mandater le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 26 septembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jacky MIQUEL



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 OCT. 2022